

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 25 novembre 2024

Clinique Durieux : levée de la suspension des activités de chirurgie et d'endoscopie

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé La Réunion (ARS) a pris ce jour la décision de lever la suspension des activités de chirurgie et d'endoscopie de la Clinique Durieux.

Des avancées notables pour la sécurité des patients

A la suite d'une inspection qui avait constaté de nombreux manquements dans la gestion des risques sanitaires et la maîtrise de la qualité et de la sécurité des soins, le directeur général de l'ARS avait pris le 5 novembre dernier la décision de suspendre les activités de chirurgie et d'endoscopie de la Clinique Durieux.

La Clinique Durieux et le Centre de Dialyse MG Durieux avaient fait l'objet d'un refus de certification par la Haute Autorité de Santé en janvier 2024, pour des insuffisances concernant déjà le respect des règles d'hygiène, la sécurité du circuit du médicament et la démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins.

A la suite de cette décision exceptionnelle, les équipes de la Clinique Durieux et du Centre de Dialyse se sont mobilisées pour mettre en place les outils fondamentaux, attendus de tout établissement de santé, leur permettant de s'engager dans une politique effective de contrôle et d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Ces avancées, qui restent à confirmer et doivent inscrire dans la durée, permettent aujourd'hui d'autoriser la reprise des activités de chirurgie et d'endoscopie et la poursuite de la maternité et de la dialyse.

Le maintien d'une vigilance accrue vis-à-vis des établissements Durieux

L'ARS a conditionné la reprise et la poursuite des activités à plusieurs mesures immédiates relatives à l'hygiène des locaux et des matériels, à la mobilisation d'expertises externes, et à la mise en œuvre de l'ensemble des correctifs encore attendus.

La Clinique Durieux et le Centre de dialyse Durieux sont ainsi soumis à un contrôle renforcé de l'ARS avec l'obligation de transmission des résultats des prélèvements de surface et d'eau, permettant de vérifier le respect des règles d'hygiène ; d'autres inspections seront conduites pouvant amener à renouveler la suspension de tout ou partie des activités de soins.